



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 94690

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'instauration par le Royaume-Uni d'une taxe sur les profits réalisés par les compagnies pétrolières, instauration justifiée par le nécessaire rééquilibrage de la balance au profit des consommateurs, dont le pouvoir d'achat a été fortement affecté. L'UFC - Que choisir propose une taxe de 40 % des bénéfices des compagnies pétrolières afin notamment de les inciter à modérer les hausses. Les finances ainsi retirées de cet impôt exceptionnel pourraient être investies dans le développement des transports collectifs, plus économes en énergie. Il lui demande donc ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94690

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5062